

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

-

EXERCICE 2018

BELMONT-SUR-LAUSANNE, LE 27 JUIN 2019

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	4
COMPTE-RENDU DE LA VISITE.....	5
Visite de la Direction de l'administration générale des finances des affaires culturelles et services informatiques de la ville de Pully par la commission de gestion.....	5
EXAMEN DE DOSSIERS PARTICULIERS TRAITES PAR LA MUNICIPALITE AU COURS DE L'ANNEE 2018.....	7
I. Etude des préavis clôturés en 2018	7
Préavis 01/2017 - RC 773	7
Préavis 02/2001 – Plan Général d'Evacuation des Eaux	8
Préavis 10/2016 - Parcelle privée 156 : travaux de remise en état suite à glissements de terrain.	8
Préavis 07/2006 - Demande de crédit pour : Assainissement et SI (Arnier – Courtillet – Chatruffe – Louche) et Bouclage du réseau d'eau potable sentier de l'Epine;.....	8
Préavis 02/2016 - Assainissement secteur Louche / Combe.	8
II. Les projets informatiques et la collaboration avec le Bureau informatique de Pully (BIPE).....	8
III. Analyse de la gestion et du financement des déchets.....	9
IV. Analyse des ententes et des associations intercommunales	11
ETUDE DU RAPPORT DE GESTION 2018.....	17
I. Administration Générale – Finances – Informatique – Personnel – TL – Délégué aux Affaires Lausanne Région	17
GED : Gestion Electronique des Documents.....	17
Ressources humaines.....	17
Taxe de séjour.....	18
II. Sécurité (Protection Civile – Pompiers [SDIS] – Police) – Communication - Bâtiments communaux (sauf temple, Espaces Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) – Vignes	18
Police est lausannois (PEL) – Association sécurité est lausannois (ASEL)	18
Taxis	18
SDIS	19
Protection civile	19
Maison Pasche.....	19
Vignes.....	19

III. Œuvres sociales – Culture – Jeunesse (y.c. UAPE, Transports scolaires) – Paroisses – Bâtiments communaux (Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) – Domaines et Forêts	20
Affaires sociales	20
Accueil de la petite enfance	20
Activités parascolaires.....	21
Paroisses.....	23
Domaines et forêts	23
IV. Service industriels – Travaux publics – Assainissement et environnement – Espaces verts.....	23
Services industriels	23
Travaux publics	24
Assainissement et environnement	24
V. Aménagement et gestion du territoire (Police constructions et urbanisme)	25
Police des constructions.....	25
Urbanisme	26
DECHARGE	28

PREAMBULE

La Commission de gestion (ci-après CG), composée de Mesdames Sandrine Rainotte, présidente, et de Marina de Watteville ainsi que de Messieurs Jean-Baptiste Brunet, Alexis Kalogeropoulos et Frédéric Michaud s'est réunie à 8 reprises entre le 24 janvier et le 23 mai 2019.

Elle a assisté aux deux séances communes avec la Commission des finances, le 29 avril pour la présentation par la Municipalité de son rapport de gestion et des comptes communaux 2018 et le 6 mai pour les « Questions orales » à la Municipalité. Elle a participé à la visite du 14 mai 2018, axée cette année sur le système d'information géographique intercommunal de Pully et Belmont-sur-Lausanne (SIGIP) et la collaboration avec le Bureau informatique de Pully (BIP).

La CG a également rencontré une délégation du Service technique au sujet des travaux de la RC773, ainsi que le chef du BIP afin d'étudier la gestion de l'informatique au sein de la commune. Elle remercie les conseillers municipaux et les collaborateurs de l'administration communale, ainsi que le BIP, pour leur disponibilité ainsi que l'exhaustivité et la qualité des informations délivrées.

COMPTE-RENDU DE LA VISITE

Visite de la Direction de l'administration générale des finances des affaires culturelles et services informatiques de la ville de Pully

Nous avons été conviés le 14 Mai 2019 par la ville de Pully à assister à une présentation du Bureau Informatique de Pully (BIP). Nous avons été reçus par Monsieur Pittet, chef du service et Monsieur Teba, responsable du SIGIP, le système d'information géographique intercommunal de Pully et Belmont-sur-Lausanne.

Le BIP

La première partie de la présentation a été tenue par Monsieur Pittet, qui nous a présenté le rôle, la structure et les moyens du BIP. Le bureau informatique a été créé durant les années 80, il compte à l'heure actuelle 7 collaborateurs.

Le BIP, non content de subvenir aux besoins informatiques de la ville de Pully, fournit des prestations identiques à notre commune ainsi qu'à d'autres clients, tels que la police intercommunale ou la Fondation de l'enfance et de la jeunesse.

Le bureau fonctionne avec un budget de 3'300'000.- pour l'exercice 2019 et facture les clients au prorata des connections établies avec le réseau. Leur mission est d'assurer la gestion, la disponibilité, la maintenance et la sécurité du réseau. Cette mission est accomplie via un Helpdesk mis en place ces dernières années.

Le bureau a pour projets actuels principaux :

- La gestion électronique des documents et des processus
- Un service desk unifié
- La dématérialisation des amendes, et des horodateurs
- Une gestion des cours internes et d'événements.

La cyberadministration est un objectif affiché mais demande une mise en place importante au niveau de la sécurisation des données et de l'anonymisation.

Enfin quelques projets de renouvellement matériel sont prévus : firewall, onduleurs, stockage et cœur réseau.

Le SIGIP :

Le SIGIP est le système d'information géographique (SIG) intercommunal de la ville de Pully et de Belmont-sur-Lausanne. Un SIG est une base de données dont les éléments sont liés par leur position dans l'espace. Ceci permet de faire des cartes contenant différentes couches d'informations ou thèmes.

Le SIGIP permet de traiter tout un tas de données selon le cycle présenté ci-après.

Le SIGIP contient plus de 400 couches de géodonnées aidant à 60% à 80% des décisions prises dans le secteur public.



La présentation s'est articulée autour de 4 axes :

- La présentation du système d'information géographique :
Il s'articule principalement pour les utilisateurs au travers du portail www.sigip.ch où les utilisateurs peuvent visualiser les cartes thématiques qu'ils souhaitent.
- La présentation de l'outil de collecte de géodonnées :
La base de données de la ville est entretenue grâce aux bureaux travaillant pour la ville qui doivent mettre à jour les informations après travaux. Elle est aussi entretenue par les collaborateurs sur le terrain ou au bureau.
- La solution OpenSource au cœur du système :
Suite à des déconvenues avec la solution payante utilisée préalablement, le BIP a décidé d'opter pour une solution OpenSource de leur SIG. Cette stratégie s'avère très satisfaisante du point de vue service et économie du système.
- L'organisation des deux groupes de gestion le QWAT et QGEP gérant les eaux de la ville :
Le QWAT et le QGEP sont deux modules intégrés par la ville pour la gestion des infrastructures d'eau souterraines. Le QWAT s'occupe des eaux claires et le QGEP s'occupe des eaux usées.

Les données sont actuellement traitées de manière statique (c'est à dire entrées une seule fois), mais certaines pourront faire l'objet de traitement plus dynamique (par exemple des relevés de compteurs) lorsque la technologie le permettra. Notons que l'un des grands défis liés à l'exploitation de ces données à l'avenir concernera la gestion de la confidentialité.

En conclusion, nous avons trouvé cette visite éclairante quant aux services fournis par le BIP. Nous trouvons les services fournis très utiles et particulièrement bien organisés. Nous avons été très agréablement accueillis et nous avons été très intéressés par les possibilités et les services offerts par le BIP. Nous remercions chaleureusement Messieurs Pittet et Teba pour leur temps et leurs explications.

EXAMEN DE DOSSIERS PARTICULIERS TRAITES PAR LA MUNICIPALITE AU COURS DE L'ANNEE 2018

I. ETUDE DES PRÉAVIS CLÔTURÉS EN 2018

La CG a consulté les classeurs relatifs aux préavis ci-dessous et a également rencontré M. le Municipal des travaux et le coordinateur administratif et technique le 4 avril 2019.

Préavis 01/2017 - RC 773

Les travaux ont été terminés fin 2018.

La réception des travaux par la commune a été réalisée (PV à l'appui) : quelques défauts mineurs restent encore à lever (bordure à rectifier au niveau de l'arrêt Belmont centre, chanfrein sur accès à chemin privé depuis l'estacade à recouvrir par revêtement rugueux pour éviter les glissades en 2 roues).

La commune ne prévoit pas de mesure de bruit après travaux pour vérifier la conformité réelle à la réglementation. La validation des études de l'ingénieur par les services du canton suffit.

Les entreprises ont fourni les garanties financières à la commune pour couvrir la période de garantie.

A noter que la garantie de l'entreprise couvre aussi la solution de renfort en surface par natte en fibre de verre du bitume le long de l'estacade, mise au dernier moment après la découverte tardive de la faiblesse du soubassement.

Au niveau des subventions, plusieurs dossiers sont encore à suivre :

- cantonal pour l'eau potable : finalisé et déposé. 1^{er} versement du canton doit intervenir en mai.
- cantonal pour la route : sera finalisé cet été.
- fédéral pour le bruit de la route : sera finalisé cet automne.

A noter qu'un écart par rapport au montant total de subvention estimé au moment du préavis est attendu, en défaveur de la commune, car le canton a refusé de prendre en charge le trottoir le long de l'estacade.

Concernant l'entretien de la route, M. le Municipal mentionne la probable possibilité à l'avenir de maintenir au maximum la qualité phono-absorbante du revêtement par des machines qui lave à haute pression le revêtement.

Les parois ne nécessitent pas d'entretien hormis un lavage haute pression de temps en temps. M. le municipal indique qu'un revêtement plus dur et plus résistant a été mis en œuvre dans les zones plus sollicitées (feux, arrêts bus).

Le préavis sera clôturé en 2020.

Retour d'expérience de cet important chantier : la commune a connu des difficultés importantes avec le bureau d'ingénieur en charge du projet qui n'a pas été capable de maintenir la stabilité de son personnel sur la durée du projet (6 interlocuteurs successifs !). Ceci a engendré perte d'information et de qualité, retard, travail supplémentaire pour l'Assistant au MO, le MO (le service technique de la commune), et aussi les entreprises.

M. Le Municipal a également le sentiment que ce mandataire n'a pas suffisamment respecté ses engagements en termes de devoir de diligence et de qualité de service, malgré le fait qu'il n'était pas le moins-disant lors de l'adjudication de ce mandat.

Ce mandataire a néanmoins déposé des réclamations financières en fin de mandat. La commune, assistée du BAMO, chiffre actuellement les préjudices subis par la commune du fait de ses manquements pour les déduire de ses réclamations et défendre ainsi ses intérêts. Les représentants des commissions relèvent que la défense du contribuable communal est essentielle.

En parallèle la commune travaille aussi pour casser la 2^{ème} étape du contrat qui la lie avec ce mandataire pour les travaux de réfection de la route du Burennoz.

Préavis 02/2001 – Plan Général d'Evacuation des Eaux

Dossier clôturé avec retard car terminé depuis plusieurs années. M. le Municipal mentionne la mise en place d'une liste de suivi des préavis pour assurer un suivi des dossiers et remédier à ces délais.

Préavis 10/2016 - Parcelle privée 156 : travaux de remise en état suite à glissements de terrain

Dossier clôturé en 2018, pas de remarques particulières.

Préavis 07/2006 - Demande de crédit pour : Assainissement et SI (Arnier – Courtillet – Chatruffe – Louche) et Bouclage du réseau d'eau potable sentier de l'Epine

Dossier clôturé en 2018, pas de remarques particulières.

Préavis 02/2016 - Assainissement secteur Louche / Combe

Dossier clôturé en 2018, pas de remarques particulières.

II. LES PROJETS INFORMATIQUES ET LA COLLABORATION AVEC LE BUREAU INFORMATIQUE DE PULLY (BIPE)

La CG a rencontré Monsieur le Syndic ainsi que le chef du BIP le 9 avril 2019 et a pu poser des questions relatives à la collaboration entre les deux communes, l'analyse des besoins de notre commune et la gestion des projets informatiques.

La commune de Belmont collabore avec le BIP (Bureau Informatique de Pully) depuis 1997 et bénéficie ainsi d'une expertise et d'une infrastructure difficilement réalisable si elle devait l'assumer seule. Le répondant informatique au sein de la commune est le responsable du service des finances.

Le montant des coûts du BIP est facturé à Belmont selon une clé de répartition entre les principaux bénéficiaires. Cela représente pour Belmont environ 7% du budget du BIP, soit 203 kCHF pour 2018.

Depuis 2002, le BIP est organisé en Service Informatique, réorganisé en 2012 et comptant actuellement 7 collaborateurs.

Le BIP gère 350 postes de travail, 70 imprimantes, 15 serveurs physiques et 100 serveurs virtuels, pour 400 utilisateurs.

Le BIP a déployé un réseau de fibre optique couvrant l'ensemble des bâtiments administratifs et scolaires équipés en filaire et en WiFi. Il en assure la maintenance.

Le BIP collabore également avec d'autres entités en dehors des principaux partenaires. Notamment, au travers d'associations intercommunales liés à l'informatique (AVRIC, ASIT-VD, ASDPO) et également sur des projets de collaborations pour le développement de certains logiciels de gestions :

- Collaboration avec la ville de Lausanne pour les systèmes d'accès à la piscine et système de gestion de la signalisation routière.
- Collaboration avec le Centre Electronique de Gestion de Neuchâtel pour le système de réservation de ressource Gelore.

Parmi les dernières réalisations bénéficiant à la commune de Belmont, le BIP a renouvelé le central téléphonique, passant à la technologie VoIP (voix sur IP).

Le prochain grand projet du BIP concerne la gestion électronique des documents (appelé GED). Ce projet est en cours de réalisation, service par service et permettra un échange plus efficient de documents.

Dans la même lignée, d'autres projets sont en cours ou à l'étude. Citons par exemple : la dématérialisation des amendes, une solution pour horodateurs avec paiement dématérialisé et plusieurs réflexions autour de projets de cyberadministration.

Le BIP sensibilise également le personnel communal à la sécurité informatique, par exemple par l'envoi de « pièges » complété par une formation sur les réflexes à adopter en matière de sécurité.

III. ANALYSE DE LA GESTION ET DU FINANCEMENT DES DÉCHETS

Le coût des déchets pour la commune comprend le coût de la collecte et du traitement des déchets, l'entretien et l'exploitation des éco-points, ainsi que la participation à GEDREL SA. Les revenus proviennent des taxes forfaitaires (habitants, résidences secondaires et entreprises), de la rétrocession de la taxe au sac et de la valorisation des déchets comme le verre, le papier, le fer/alu et le PET.

Examen de la gestion communale

La CG a examiné comment la commune monitorait les coûts de la gestion des déchets, suite à la décision d'augmenter la taxe forfaitaire en 2018 à CHF 96. Elle relève que le Surveillant des prix a étudié la documentation transmise par la Commune et n'a constaté aucun indice d'abus de prix quant au montant de la taxe. Il n'a formulé aucune recommandation.

Un classeur très complet et détaillé a été fourni par la commune. Celle-ci enregistre dans un tableau Excel toutes les données relatives aux types et aux quantités de déchets produits, ainsi que leur coût de ramassage et de traitement. Ce tableau est mis à jour chaque année afin d'une part, de vérifier l'adéquation de la taxe, d'autre part de disposer des indicateurs nécessaires pour négocier les futurs contrats relatifs au ramassage des déchets.

Les chiffres n'étaient pas définitifs au moment de l'examen de la CG au mois de mars, mais les calculs montrent que le taux de couverture provisoire des déchets est de 97,47 % en 2018. Conformément à la loi fédérale sur la gestion des déchets, la commune autofinance pratiquement la totalité de la gestion des déchets communaux

au moyen des taxes (au sac et forfaitaires), et non plus par l'impôt. Pour rappel, la décision de financer les déchets par des taxes affectées avait donné lieu parallèlement à une baisse de 1,5 point d'impôt dès le 1er janvier 2014.

Analyse de la CG

Si la taxe au sac permet certes d'inciter les citoyens à recycler davantage, il ne faut pas oublier que la collecte et le traitement des déchets recyclables ont également un coût qui se répercute sur la commune. Or, la taxe au sac a comme conséquence d'augmenter le taux de recyclage. De manière contradictoire, en triant davantage, les Cancoires achètent moins de sacs taxés, mais en contrepartie voient augmenter leur taxe forfaitaire !

L'équation est complexe pour diminuer le coût d'élimination de déchets, sans compter qu'il s'agit de prendre en compte les objectifs environnementaux. De plus, si la gestion des déchets ne correspond pas aux besoins de la population, cela risque d'augmenter l'élimination indésirable (décharges sauvages et brûlage des déchets).

Les moyens d'action pour optimiser le coût peuvent être les suivants :

- optimiser la collecte des ordures ménagères si le volume diminue (moins de passage) : pour l'instant, le contrat de ramassage avec le prestataire Métraux est basé sur un prix à l'habitant. Le contrat pourrait être renégocié à la baisse si le tonnage par habitants diminue ;
- favoriser le dépôt de déchets sur les déchetteries plutôt que le ramassage porte à porte (par exemple pour les déchets encombrants ou les déchets verts), dont le coût est élevé (mais attention aux effets indésirables) ;
- interroger le coût du tri par rapport à la valorisation possible des déchets, par exemple pour le plastique qui est de toutes façons incinéré (analyse coût – valeur ajoutée) ;
- informer davantage la population pour l'inciter non seulement à recycler, mais également à émettre moins de déchets, car le recyclage a un coût.

S'agissant du ramassage porte à porte, il s'agit d'une volonté politique de servir le citoyen au plus près. Lors du débat sur le plan directeur, la notion de proximité était un des arguments avancés pour s'opposer à une déchetterie à Belmont. Peut-être qu'un nouveau débat sur le maintien du porte à porte doit avoir lieu pour réduire les coûts liés au ramassage des déchets urbains.

Au niveau communication, la commune a émis une nouvelle brochure informative « Aide-mémoire sur le tri des déchets » qui a été adressée avec le calendrier de ramassage 2019. De plus, elle a introduit « L'écho-déchets » depuis mars 2018, qui informe et sensibilise les habitants de Belmont à adopter un comportement éco-responsable. Un plus pourrait être apporté en donnant des informations sur les filières de recyclage (où vont nos déchets ? comment sont-ils recyclés ? quel est l'impact environnemental ?).

La commune a établi un plan directeur communal de gestion des déchets en 2008. A voir s'il pourrait être judicieux de le remettre à jour, afin de revoir de manière globale la gestion communale des déchets, d'identifier les pistes d'amélioration et de mettre en place les mesures les plus adaptées compte tenu de l'évolution de la réglementation et des comportements en la matière. Un sondage de la population pourrait également être effectué.

La gestion des déchets représente un montant non négligeable (CHF 607'308,67 en 2018) et constitue un enjeu important.

IV. ANALYSE DES ENTENTES ET DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Examen de la gestion communale

Afin de disposer d'une vision générale des associations et ententes intercommunales dans lesquelles est impliquée la commune, la CG a demandé à la Municipalité de lui fournir des informations à ce sujet. Un dossier volumineux de 28 pages lui a été transmis, qui tient à jour les conventions et les contrats passés par la commune, classés par domaine. Ce document contient les données suivantes :

- l'objet de la convention,
- l'identification des parties prenantes,
- la date de création,
- la compétence (municipalité ou conseil communal)
- une colonne Remarques qui indique parfois les échéances ou des commentaires particuliers.

La commune possède près de 200 contrats et conventions en vigueur. Ces derniers peuvent prendre des formes différentes et poursuivre des objectifs variés :

- Contrat de prestations de services avec des partenaires privés (ex : contrat pour appareil paiement par cartes de crédit avec Aduno SA, contrat de service pour les ascenseurs avec Schindler, convention de ramassage des déchets ménagers et gros déchets avec Métraux Transports SA, contrat de vignolage avec G. Fischer, Car postal pour le transport scolaire) ;
- Concession ou délégation à un tiers (privé ou autre commune) de l'exécution d'une prestation communale (ex : concession pour le ramonage, concession pour la construction et l'exploitation du téléseuil à UPC Cablecom, contrat de gestion déléguée électricité/eau à Romande Energie, Bureau informatique de Pully, Triage forestier de Savigny, STEP de Pully) ;
- Convention visant à subventionner des infrastructures ou des prestations (ex : convention avec les paroisses de différentes confessions, participation au déficit d'exploitation de la patinoire de Malley, subvention à la société de musique l'Avenir) ;
- Convention visant à s'associer avec d'autres communes (voire un privé) pour exercer en commun un service public ou une tâche d'intérêt public (ex : organisation des prestations de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire, gestion des écoles primaire et secondaire de Pully-Paudex-Belmont, SDIS, Police de l'est lausannois).

Entre communes, la Loi sur les communes prévoit notamment les formes de convention suivante, parmi les plus utilisées :

	Délégation de compétences	Spécificités	Compétence
Contrat de droit administratif	Délégation de tâches communales relevant de la compétence de la Municipalité		Municipalité
Ententes intercommunales	Exercice en commun d'un service public ou d'une tâche d'intérêt public	Statuts réglant l'organisation et le financement Maintien des compétences décisionnelles au niveau communal	Adoption des statuts par le Conseil communal
Associations intercommunales	Exercice en commun d'un service public ou d'une tâche d'intérêt public	Organe doté d'une personnalité juridique Délégation des compétences décisionnelles communales à l'association	Adoption des statuts par le Conseil communal

Les communes peuvent également créer des associations (Code civil) et des fondations (Code des obligations) de droit privé. Par exemple, Lausanne Région est une association de droit privé dont font partie Belmont et 26 autres communes. Elles sont alors soumises à des règles particulières selon la Loi sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales, et notamment à l'approbation du Conseil d'Etat lorsqu'il s'agit d'une obligation de droit public. Leur création relève de la compétence du Conseil communal.

Les contrats et conventions qui sont de la compétence du Conseil communal sont listés ci-dessous. Cela signifie que la convention et des avenants éventuels doivent faire l'objet d'un préavis.

Convention	Partenaires	Date de conclusion / avenant
Convention concernant le transport des classes de Belmont sur les véhicules des lignes de l'entente tarifaire.	TL	1988, 1996
CRIE : construction, entretien et utilisation du Centre régional d'instruction de la protection civile, Villeneuve / convention et avenant	59 communes	1984, 1998
Télé-réseau TELESICEL (repris par Cablecom) « Signaux d'information et d'alarme »	Lutry, Paudex, Pully	1985, 1996
Convention portant entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaire et secondaire	Pully, Paudex, Belmont	2016 (3 ans puis renouvelable/an)

Convention	Partenaires	Date de conclusion / avenant
Règlement du Conseil d'Établissement	Pully, Paudex, Belmont	2016
Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile - APROMAD	61 communes	1994
Convention-concession concernant la construction et l'exploitation d'un réseau de distribution par câbles de programmes de radio et de télévision (Telesicel, repris par Cablecom)	Telesicel SA (repris par Cablecom), Lutry, Paudex, Pully	1985
Convention relative à la régionalisation de la protection civile	Paudex, Pully	1997
Association de communes Sécurité Est Lausanne (ASEL)	Pully, Paudex, Savigny	2011
Convention intercommunale sur le SDIS Ouest Lavaux	Lutry, Paudex, Pully	2014
Association régionale RAS Est lausannois – Oron – Lavaux	34 communes	1999, 2012
Convention pour la mise en œuvre et l'exploitation du CSR	DSAS, ARAS, Pully, Epalinges, Lutry	1999
Service des taxis – Association de communes de la région lausannoise		1964 + 2 avenants
Lausanne région (association de droit privé)	25 autres communes de la région	1990
Centre sportif Malley – convention pour le financement du déficit exploitation	CSM	2016-2021 renouvelable
Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV) – convention de subventionnement des frais d'entretien et d'exploitation du lieu de culte (pour communes avec au moins 10 adultes membre de la CILV)	Lausanne et 9 communes	2010
Contrat de fourniture en gros d'eau potable par la Ville de Lausanne	Lausanne	2011, 2013 échéance 2015 puis renouvelable/an
Convention concernant la mise à disposition d'un volume de stockage d'eau dans le réservoir de Vers-chez-les-Blanc	Lausanne	2010 durée 40 ans
Groupement SI des communes de l'Est (SICEL)	Lutry, Paudex, Pully	1974

Convention	Partenaires	Date de conclusion / avenant
Convention d'actionnaires Romande Energie Commerce SA	Belmont et diverses sociétés et communes (9 membres)	2016
Transport des eaux usées à la STEP de Pully	Paudex, Pully	1975
Construction et exploitation de la STEP de Pully	Paudex, Pully	1975
Transport des eaux usées de la zone « Es Brileyres » (Lutry)	Lutry	1978
Transport eaux usées Champ-Lisoud, Crêt-de-Fou, Poses-Franches (Lutry) / Pralets (Belmont)	Lutry	2001
Convention entre actionnaires	10 communes + GEDREL SA	1996, 2007
Convention relative à la mise en œuvre du système de taxe au sac	GEDREL SA	2013 (échéance 2017 puis renouvelable/an)
Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry (association de droit privé)	Pully, Paudex, Belmont, Lutry	01.01.2009

Il est important de savoir que, lorsqu'une association intercommunale est constituée, le Conseil communal délègue ses compétences au Conseil intercommunal. Une commission de gestion intercommunale exerce le contrôle de la gestion. Les décisions ne se prennent donc plus au niveau des communes, mais au niveau de l'association.

Pour garantir le respect des principes démocratiques, les représentants de la Municipalité et/ou du Conseil communal qui siègent au législatif intercommunal ont un devoir de rendre compte au Conseil communal de la bonne gestion de l'association. C'est essentiel puisqu'en définitive, les charges de fonctionnement de l'association sont supportées par la commune. De même, si l'association contracte des dettes, les communes membres sont solidairement responsables envers les tiers. Nos représentants dans les associations portent donc une responsabilité importante, en tant que relais de la commune, garant de la défense des intérêts communaux. En cas de non respect ou de divergence d'intérêts, la commune a la liberté de décider de se retirer de l'association.

La liste des associations intercommunales auxquelles appartient la commune de Belmont figure dans le tableau ci-dessous. La secrétaire municipale tient à jour un document dans lequel les associations impliquant une délégation de compétence du Conseil Communal sont clairement et facilement identifiables. Ce document est mis à jour à chaque mutation et il est transmis au Bureau du Conseil également après chaque mise à jour.

Association intercommunale	Représentant CODIR	Représentant Conseil intercommunal
Association régionale RAS Est lausannois – Oron – Lavaux	7 membres, dont au minimum 2 syndics ou municipaux par groupe de communes, au nombre de 3. Belmont est dans le groupe 1 avec Epalinges, Paudex et Pully, mais Belmont n'est pas représenté au CoDir.	Ch. Dupertuis (présidente, sans droit de vote), C. Schiesser (déléguée), N. Greiner (suppléante) C. Schiesser est cette année membre de la Commission de Gestion intercommunale.
Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	Pas de CODIR	G. Muheim (suppléant), N. Greiner, Christian Stutz
Association de communes Sécurité Est Lausannois (ASEL)	N. Greiner	Didier Bérard, Christian Dupertuis, J-C. Bartolacelli, Jean-Marc Mayor
Association intercommunale de l'ORPC District Lavaux-Oron (Protection civile)	N. Greiner	G. Muheim, C. Gygi, Frédéric Michaud (suppléant de Mme Gygi)

Analyse de la CG

Le nombre de conventions et de contrats signés par la Commune, ainsi que la complexité juridique, met en évidence l'importance d'avoir un suivi régulier des contrats et conventions en vigueur. Ces derniers doivent être réactualisés régulièrement, soit pour se conformer à des nouvelles réglementations, soit pour renégocier les conditions dans un environnement en mutation. La Loi sur les marchés publics fixent également des règles à respecter, dès le moment où le montant de la transaction dépasse CHF 150'000 pour les services, CHF 100'000 pour les fournitures.

Le suivi des conventions ne fait pas l'objet d'une procédure formalisée, mais dépend de la nature des objets. La secrétaire communale effectue le suivi d'un certain nombre de conventions, notamment les contrats d'entretien des parcelles, pour lesquelles elle utilise le système d'alertes du logiciel de tenue des PV. Pour d'autres conventions, la commune n'effectue pas de suivi proactif, mais ce sont les partenaires qui déclenchent une modification du contrat ou envoient un avenant. D'autres contrats sont également reconduits d'office à l'échéance. De manière générale, chaque service et/ou dicastère est responsable du suivi de ses propres contrats et conventions.

La CG se réjouit de constater que l'administration communale dispose d'un fichier lui permettant d'avoir la vision globale de ses divers contrats et conventions. C'est un énorme travail de collecte et de mise à jour des données effectué par la Secrétaire municipale depuis son arrivée.

Toutefois, l'information disponible pourrait être davantage optimisée et permettre un suivi plus régulier et proactif des contrats et conventions en cours.

Notamment, le transfert des données dans un fichier Excel plutôt qu'un fichier Word permettrait d'effectuer des tris, par exemple par domaine, par responsable, par échéance, par type de contrat ou de convention, etc.

D'autres données, pour autant qu'elles aient une valeur ajoutée pour améliorer le suivi, pourraient également être renseignées, par exemple :

- la charge financière liée aux conventions, pour identifier les contrats ou conventions engageant particulièrement la commune ;
- la date d'échéance, avec un système de rappel, pour être davantage proactif et renégocier les contrats et conventions au bon moment ;
- le répondant du contrat à la commune : le fichier Excel permettrait de tirer toutes les conventions en lien avec le service technique ou l'école par exemple, pour des vérifications ponctuelles par les responsables des domaines concernés.

La CG précise que le processus de suivi n'a pas été analysé en détail. Elle formule donc uniquement des pistes de réflexion et fait confiance à la commune pour étudier les possibilités d'amélioration, compte tenu également des coûts et des ressources à disposition.

ETUDE DU RAPPORT DE GESTION 2018

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES – INFORMATIQUE – PERSONNEL – TL – DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES LAUSANNE RÉGION

GED : Gestion Electronique des Documents.

La gestion des informations dans notre Commune est de plus en plus complexe. La diversité des tâches et des personnes conduisent à la multiplication des copies papier qui doivent être classées puis archivées. En parallèle le nombre de documents et messages reçus au format électronique augmente très fortement.

Pour assurer une gestion efficace de ces documents, notre commune collabore avec le BIP (bureau informatique de Pully) afin de développer la GED.

La GED est un système informatisé visant à organiser et gérer les informations ainsi que des documents électroniques au sein de la Commune. Elle comprend des solutions d'acquisition, d'indexation, de traitement, de classement, de stockage et de consultation ainsi qu'un système collaboratif destiné au partage de l'information.

Pour l'instant cette démarche en est à ces premiers stades de. A titre d'exemple, on peut citer la mise en place de la validation électronique des factures ou encore le développement d'un outil de gestion des PV des séances de municipalité et de suivi des décisions.

La CG de gestion se réjouit de la participation de la commune aux développements portés par le BIP, qui permet d'obtenir une taille critique pour supporter la charge de tels projet et encourage la municipalité à être pro-active dans ce domaine et prendre ainsi le train dans lequel le canton et de nombreuses communes ont déjà pris place.

Il faut également noter que cette démarche est intéressante dans la mesure où elle remet en question les processus internes de gestion et donne ainsi l'opportunité à l'administration d'évoluer vers une meilleure organisation.

Ressources humaines

Le temps consacré au RH s'élève à 952 heures en 2018, il correspond à la moyenne des heures consacrées à cette fonction ces 4 dernières années, avec il est vrai des variations fortes d'une année sur l'autre selon les situations particulières qui apparaissent d'une année à l'autre (départs, arrivées, maladie, accident, formation...).

A noter que la gestion des cas complexes n'est pas intégrée dans ce volume d'heures puisqu'il est outsourcé, de même que la mise à jour du règlement du personnel (datant de 1993 !)

Ce nombre d'heures de gestion des RH comparé au nombre d'EPT (équivalent plein temps) employés à la commune nous donne un ratio EPT RH / EPT totaux égal à 1,1%. Une rapide comparaison avec des études disponibles en ligne montre que ce ratio est correct puisqu'en moyenne on constate un ratio de 1,6% (yc traitement des cas complexes).

La CG relève donc que, malgré une gestion de plus en plus complexe et importante en volume des RH, essentiellement liée à l'augmentation de personnel du CVE, les ressources qui y sont consacrées par la commune sont raisonnables.

La CG relève 3 cas de longue maladie en 2018, par définition imprévisible, qui ont péjorés l'organisation et le budget. Elle note que la municipalité analysera l'opportunité

- d'adapter sa couverture d'assurance notamment pour une prise en charge avant le 90ème jours de maladie
- d'intégrer au budget les dépenses liées à la maladie.

Taxe de séjour

La CG relève que la commune s'est adaptée au développement de airbnb et procède désormais à des contrôles afin de déterminer les logements mis à disposition sur cette plateforme et de percevoir la taxe de séjour auprès des propriétaires.

II. SÉCURITÉ (PROTECTION CIVILE – POMPIERS [SDIS] – POLICE) – COMMUNICATION - BÂTIMENTS COMMUNAUX (SAUF TEMPLE, ESPACES CANCOIRES + BURENOZ, UAPE ET COLLÈGE) – VIGNES

Police est lausannois (PEL) – Association sécurité est lausannois (ASEL)

Lors de la votation cantonale de 2009, les vaudois ont voté pour le maintien de leur corps de police communale au détriment d'une police unique.

Certaines communes n'étant pas dotées d'une police municipale ont confié des contrats de prestation à la police cantonale. D'autres communes se sont regroupées pour former des polices intercommunales.

Les trois communes de Pully, Paudex, et Belmont se sont regroupées pour créer la PEL, Police Est Lausannoise. Elles ont ainsi pû garder leurs compétences pour conserver une sécurité et une police de proximité.

Force est de constater que des ajustements, tant au niveau de la formation que concernant les conditions de travail, semblent inévitables afin d'améliorer la coopération des différents corps de police.

Au terme de ces changements organisationnels, la CG note que la PEL, après accréditation du canton, pourra aussi exercer sur une partie du territoire vaudois, puisque de nouvelles tâches semblent devoir lui être attribuée par le canton.

La participation de notre commune aux coûts de l'association reste dans une fourchette à peu près identique aux années précédentes ; le coût de certaines tâches optionnelles pouvant varier chaque année.

A noter que la commune a dû faire l'acquisition d'un contrôleur de vitesse afin de tenter de régler le problème de la vitesse sur la nouvelle RC773.

Taxis

En 2018, beaucoup de temps a été consacré à la problématique UBER.

L'association intercommunale des taxis a assoupli ses règles en attendant que le grand conseil se prononce, notamment afin d'éliminer UBERPOP. Elle a aussi tenté d'imposer à la société UBER un permis professionnel pour ses conducteurs. La situation a été réglée en 2019.

On remarque un changement dans les modes de mobilité. Les voitures sont de moins en moins les bienvenues dans les villes.

Les jeunes privilégient l'application UBER pour se déplacer surtout hors horaire des transports publics.

Une partie des seniors utilisent quant à eux encore les taxis.

SDIS

Le SDIS Ouest Lavaux fonctionne sous forme d'entente intercommunale.

Un nouveau management a été mis en place par le major Sébastien Baehler fin janvier 2018.

Les locaux utilisés à Belmont appartiennent à la commune qui les entretient. Le SDIS lui paye un loyer pour ces locaux.

Protection civile

La réforme de l'ORPC exigée par le canton en 2014 a été mise en place en 2018 comme prévu.

L'ORPC Lavaux Oron regroupe trois régions dont 17 communes.

Au début de 2018, Pully Paudex et Belmont (région Lausanne Est) fonctionnaient sous forme d'entente communale. Le 14 juin 2018, l'association intercommunale d'Oron Lavaux a été juridiquement constituée. Elle sera opérationnelle en juillet 2019.

Maison Pasche

Le bâtiment comprend quatre logements loués avec des baux à durée indéterminée.

Deux logements ont un contrat à durée déterminée de deux ans. Ils peuvent être prolongés une fois pour deux ans. La raison en est que, si l'on dépasse ce laps de temps, le contrat doit être considéré à durée indéterminée.

Le but de ces deux logements est de pouvoir accueillir des jeunes de Belmont ou des personnes de la commune en difficulté ayant besoin d'un appartement à loyer modéré.

Au cas où il serait nécessaire, ces logements peuvent être subventionnés par la commune pour un ou deux ans.

Les jeunes ayant pu bénéficier de ces logements ont eu jusqu'à maintenant des ressources suffisantes. Ils n'ont pas eu à recourir à une aide.

Vignes

Le label Terravin vient d'être à nouveau attribué au chasselas pour son millésime 2018.

La qualité compensera la quantité !

Une récolte réduite par des gelées tardives, mais une année exceptionnelle selon les dires.

III. ŒUVRES SOCIALES – CULTURE – JEUNESSE (Y.C. UAPE, TRANSPORTS SCOLAIRES) – PAROISSES – BÂTIMENTS COMMUNAUX (TEMPLE, ESPACE CANCOIRES + BURENOZ, UAPE ET COLLÈGE) – DOMAINES ET FORÊTS

Affaires sociales

Nous avons 29 bénéficiaires de l'aide sociale à fin 2018, contre 31 à fin 2017.

Accueil de la petite enfance

Structure d'accueil familial de jour

La structure d'accueil familial de jour (anciennement les « mamans de jour ») regroupe les communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (PPBL) et est gérée par la commune de Pully.

A Belmont, le nombre d'accueillantes en milieu familial (AMF) agréées à fin 2018 est passé de 2 à 3 personnes. Cependant, le nombre d'heures d'accueil a fortement baissé passant de 7'728 h en 2017 à 3'080 en 2018, expliqué notamment par le départ du réseau d'une accueillante qui accueillait une dizaine d'enfants par jour. Il est à noter que cette tendance à la baisse est continue depuis 2015, car en 2015 16'002 heures d'accueil avaient été pourvues par 4 AMF.

Enfin au 31 décembre 2018, 169 demandes de parents avaient été enregistrées, 110 enfants avaient trouvés une place et 53 enfants étaient toujours en liste d'attente, soit 30 %.

Il serait important d'encourager de nouvelles vocations d'AMF pour notre commune.

Centre de vie infantine Les Moussaillons

La garderie « Les Moussaillons » a ouvert pour la première fois le 1er janvier 2010 avec une capacité d'accueil de 22 places, élargie à 44 places depuis le 1er septembre 2015.

Madame Dupertuis nous a remis plusieurs tableaux et explications sur le taux d'occupation de la structure et la dotation en personnel par secteur, dont l'analyse se trouve ci-dessous. Nous la remercions pour son travail.

La structure présente des taux d'occupation moyens comparables à ceux des autres réseaux du canton de Vaud (entre 67 % et 99 % selon les résultats de l'enquête sur l'accueil de jour des enfants menée par StatVD), et en constante hausse depuis l'augmentation de la structure :

	2015	2016	2017	2018
Taux d'occupation moyen	56 %	73 %	80 %	84,61 %

Activités parascolaires

Réfectoire « Midi-cancoires »

Pour l'année scolaire 2018-2019, 120 enfants sont inscrits au réfectoire. Ils ont le choix entre apporter leur pique-nique (24 enfants) ou manger un repas fourchette verte (96 enfants).

Transports scolaires

Durant l'année 2018, CarPostal a effectué de nombreux kilomètres sur les routes communales, grâce notamment aux services de M. Prieto. Des mises au point ont dû être effectuées par rapport au comportement des enfants, qui ont notamment nécessité l'envoi d'un courrier aux parents des « rebelles ». 26 enfants du primaire et 18 du secondaire utilisent quotidiennement CarPostal.

Toute l'administration des transports scolaires est gérée par une collaboratrice de la commune.

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

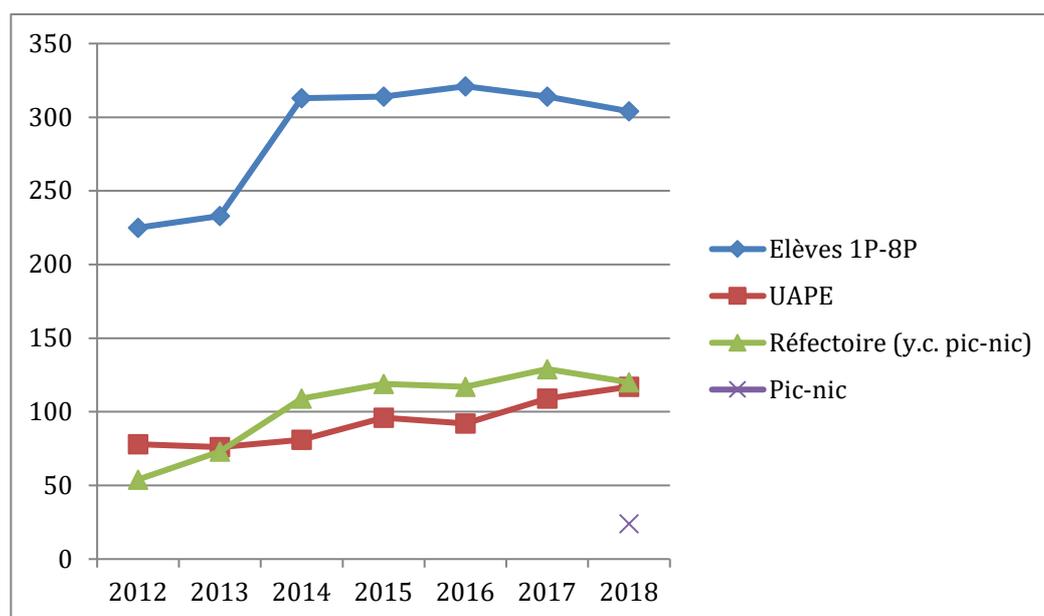
Belmont fait partie depuis 2009 de l'association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (PPBL), ce qui implique que l'UAPE est soumise à la politique tarifaire du réseau.

La commune de Belmont ayant ouvert en 2003 déjà une UAPE de 24 places, elle remplit ainsi d'ores et déjà les conditions imposées par la LAJE. Il n'y a pas d'augmentation prévue pour cette législature, à l'exception peut-être de l'accueil du mercredi après-midi qui n'est pas encore organisé.

Analyse des effectifs et des coûts de l'accueil parascolaire

La CG a réalisé quelques analyses des effectifs et des coûts de l'accueil parascolaire. Le graphique ci-dessous illustre le nombre d'enfants fréquentant les structures, en comparaison avec l'évolution du nombre d'élèves dans les bâtiments scolaires communaux :

Evolution de l'effectif des écoliers fréquentant les structures parascolaires

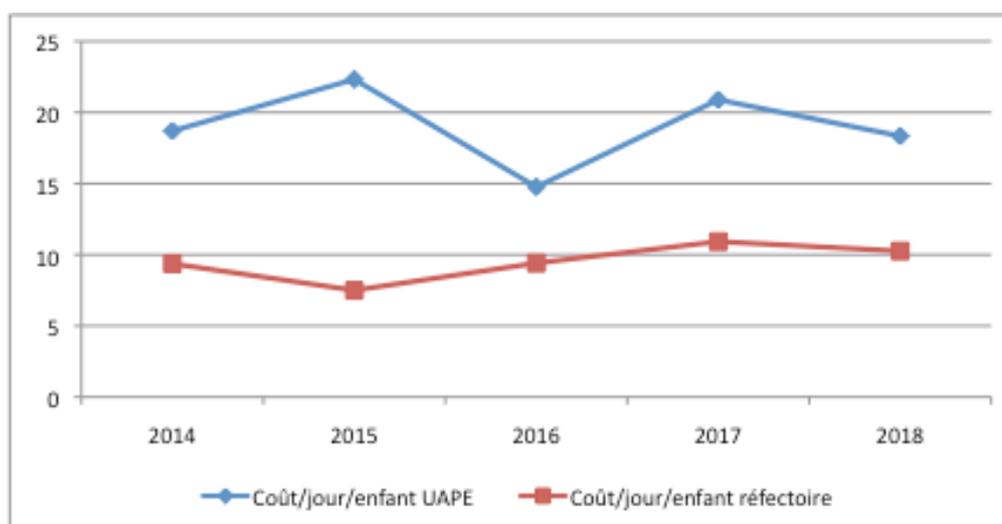
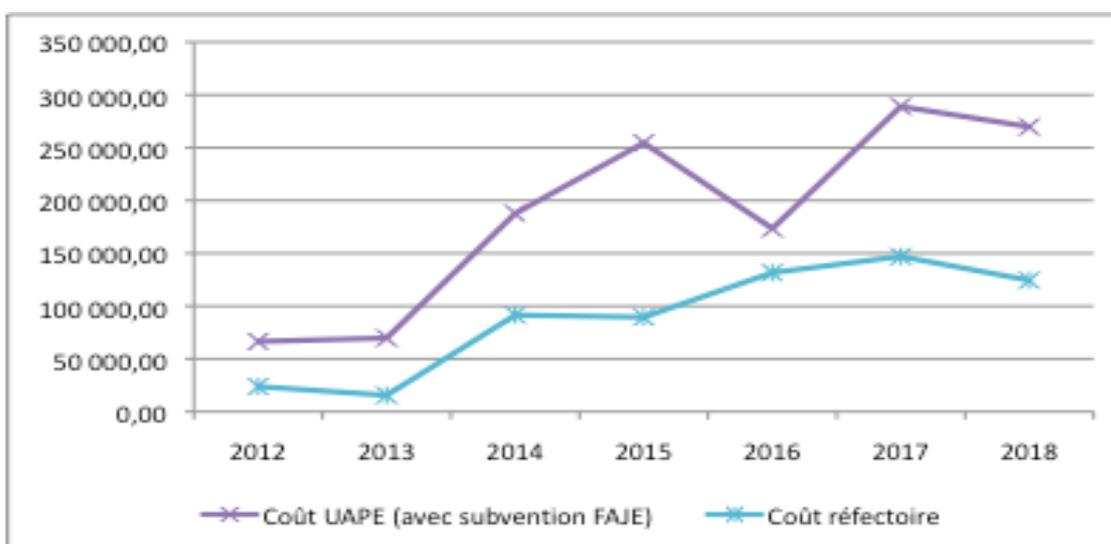


Ainsi, le pourcentage d'élèves qui fréquentent l'UAPE ou le réfectoire présente une tendance à la hausse depuis les cinq dernières années.

On constate une légère baisse de la fréquentation du réfectoire en 2018, mais il est fort possible que cela corresponde à une variation passagère.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
% à l'UAPE	32.62%	25.88%	30.57%	28.66%	34.71%	38.49%
% au réfectoire	31.33%	34.82%	37.90%	36.45%	41.08%	39.47%

Au niveau des coûts, il est intéressant de comparer l'évolution du coût de la structure, mais également du coût par jour et par enfant, à l'UAPE et au réfectoire :



Si on enlève la forte diminution de 2016 lié à l'introduction de subvention de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), on constate que tant le coût total des structures parascolaires que le coût par jour et par enfant amorcent une tendance à la baisse en 2018.

Paroisses

La Convention du 13 avril 2004 qui régit les frais d'entretien courant des églises et les frais de culte, y compris le salaire des organistes doit faire l'objet d'une révision prochainement.

Début octobre 2017, Mme Noémie Heiniger, suffragante, s'est installée à la Cure. Elle a suspendu son activité durant la première partie de l'année 2018 suite à un congé maternité.

Domaines et forêts

Le garde garde-forestier communal fut en arrêt maladie en 2017. Le contrat de ce dernier a été rompu en 2018 et un nouveau garde forestier est entré en fonction le 1^{er} juillet 2018, la commune semble satisfaite de ses services.

IV. SERVICE INDUSTRIELS – TRAVAUX PUBLICS – ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

Services industriels

Electricité

En plus de l'exploitation et des services de piquet, la société Duvoisin et Groux contribue à l'extension de notre réseau, effectuant divers travaux tels que raccordements, poses/changements de compteurs mise à niveau de l'éclairage public et autres.

La coupure d'électricité subit par la commune en Septembre 2018 rappelle combien il est important d'avoir un partenaire fiable et ce dernier semble donner entière satisfaction.

Vélos électriques

La demande de subvention est en constante augmentation, atteignant 38 demandes en 2018, et suit la courbe de vente de vélos électrique sur le marché suisse.

Tarifs SI 2018

Les tarifs de l'électricité sont en légère hausse sur 2018, principalement due à la hausse sur le transport et plus particulièrement aux taxes fédérales associés (timbre de transport).

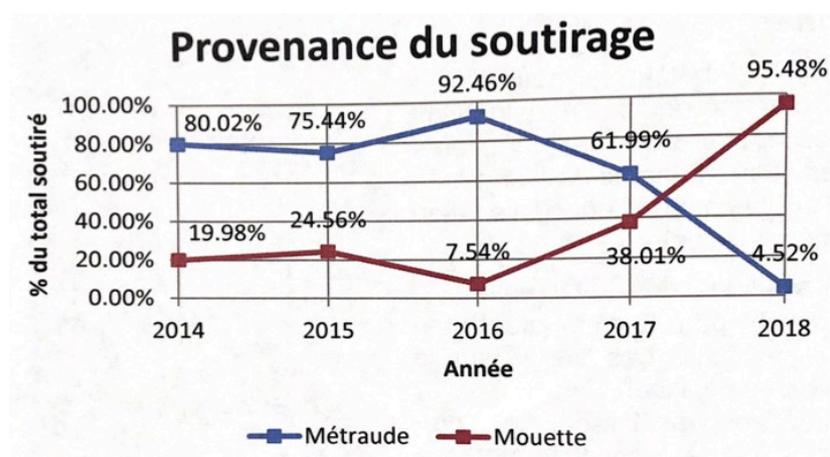
OIBT

Comme énoncé dans le précédent rapport, depuis 2007, la commune ne peut être tenue responsable pour les installations non contrôlées. Si le propriétaire ne s'acquitte pas de sa responsabilité, la commune le dénonce à l'ESTI (organe de contrôle de la Confédération). Au 31 décembre 2018, 30 installations sont concernées par un contrôle périodique non clôturé au 30.04.2018.

Service des eaux

Suite au transfert de la prise d'eau de la conduite de Lausanne au chemin du Piaget, la station de pompage de la Mouette fonctionne de manière optimale et effectue 95% du soutirage d'eau en 2018. Cette dernière est beaucoup plus efficace et moins

couteuse que la Métraude. Le coût de l'eau pourra également être calculé de manière plus précise.



Travaux publics

Les travaux de la RC 773 se sont terminés en 2018 avec la reconstruction de la chaussée et la finalisation des divers aménagements.

En ce qui concerne le préavis de sécurisation du Flonzel, les périodes pluvieuses ont permis de mettre les aménagements à l'épreuve et y effectuer quelques retouches. Le dossier sera clôturé en 2019 avec le transfert de terrains au domaine public.

Assainissement et environnement

Voirie

Pas de travaux particuliers mise à part l'entretien des places de ramassage des déchets qui continue de nécessiter un engagement important du personnel communal.

Gestion des déchets

La municipalité a intensifié l'information liée aux déchets (tous ménages, panneaux d'information). Le taux de recyclage de la commune oscille dans une fourchette entre 50% et 58%.

Evacuation et épuration des eaux - STEP Pully

Les charges financières de la STEP augmentent chaque année car il y a beaucoup d'entretien (elle date de 1962). Cette dernière a encore 10 ans de vie et le projet de remplacement est toujours en cours d'étude (rénovation ou raccordement à la STEP de Vidy).

Les coûts continuent donc d'augmenter de manière sensible, en rapport avec l'effort de maintenance à fournir.

La DTSI de Pully soumettra prochainement à sa municipalité une proposition concernant l'avenir du traitement des eaux usées de Pully et des autres communes raccordées.

V. AMÉNAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE (POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME)

Le service technique s'occupe de nombreuses tâches administratives en lien avec trois dicastères :

- le dicastère de la Sécurité, protection civile, pompiers, police, communication, bâtiments communaux et vignes,
- le dicastère des services industriels, travaux publics, assainissement, environnement et espaces verts,
- le dicastère de l'aménagement et gestion du territoire, de la police des constructions et de l'aménagement du territoire.

Le décompte des contacts établis avec la population indique que l'année 2018 a été particulièrement intense pour le service technique, tant au niveau des courriers et des téléphones que des courriels. Les raisons invoquées sont notamment les courriers liés aux dangers naturels, les travaux de l'OFROU sur l'A9 et la modification du calcul de la facture pour l'évacuation et le traitement des eaux usées et des eaux claires, suite à l'introduction du nouveau règlement.

Police des constructions

Le service technique a supporté les tâches administratives en lien avec la police des constructions, pour lesquels le nombre d'objets traités par la commune a augmenté en 2018. Les dossiers de permis de construire nécessitent souvent plusieurs allers-retours entre les propriétaires, la commune et également plusieurs services cantonaux, dans un processus qui peut-être relativement coûteux en temps et en énergie !

	2018	2017
Permis		
Objets traités par la Municipalité	160	137
Enquêtes publiques	16	7
Permis de construire délivrés	17	25
Permis pour des objets de minime importance	15	18
Permis d'habiter/d'utiliser délivrés	26	37
Taxes permis	CHF 18'137	CHF 21'966
Nouveaux logements		
Nouveaux logements autorisés à construction	17	6
Nouveaux logements terminés	34	59
Nouveaux logements en cours	18	32
Taxes d'introduction	156'866 CHF	383'922 CHF

On constate que le rythme de construction de nouveaux logements sur la commune est moins important qu'auparavant. En effet, si le nombre de nouvelles constructions autorisées se monte à 17 en 2018 contre seulement 6 en 2017, 93 logements ont été terminés en 2017 et 2018 ! 18 sont encore en cours de construction à fin 2018.

Cela a pour effet que les montants des taxes encaissées pour la délivrance des permis et les taxes d'introduction pour l'eau potable, les égouts et l'électricité ont diminué en 2018 relativement à 2017.

Procédures juridiques

Lorsque la commune rend une décision, cette dernière peut être contestée en utilisant les voies de recours légales. Pour défendre ses intérêts, la commune fait appel aux services d'un avocat-conseil. Malgré la tendance à la judiciarisation de notre société, la commune n'a à ce jour jamais perdu de procès face à des décisions contestées devant les juridictions adhoc.

Un recours devant la Cour de droit administratif et public (CDAP) est actuellement en cours.

Surveillance des chantiers et des citernes

En vertu de l'article 29 du règlement de prévention des accidents dus aux chantiers (RPAC) du 21 mai 2003, il incombe aux municipalités de contrôler l'application du dit règlement.

Ainsi, le chef du service technique assure la surveillance de la sécurité des chantiers de la commune, et suit régulièrement les cours de mise à niveau et de perfectionnement. Le service technique est habilité à dénoncer les entreprises auprès de la SUVA en cas de manquement constaté, mais aucune dénonciation n'a été nécessaire en 2018.

Même si la responsabilité de l'entretien de leur citerne revient aux propriétaires, la commune continue à rappeler cette obligation aux propriétaires et tient à cet effet un registre des systèmes de chauffage communaux. L'emplacement des citernes figure également sur le SIGIP.

Energies renouvelables

Il est à noter que les mesures et réglementations croissantes visant à favoriser les énergies renouvelables impliquent une augmentation du travail administratif pour le service technique.

Urbanisme

Les principales informations concernant le plan général d'affectation (PGA), les plans de quartiers (PQ) et les plans partiels d'affectation (PPA) figurent ci-dessous.

PQ Arnier – secteur Musée

L'avancement du projet en 2018 par le propriétaire est tel que le dossier a pu être envoyé à la fin de l'année au Service du développement territorial pour analyse. La Commission consultative d'urbanisme s'est penchée sur le projet et a pu constater que la plupart des remarques qu'elle avait faites en 2015 avaient été prises en compte.

PQ Burenoz - Malavaux

Après de longues tergiversations, le changement d'affectation de « la Galette » entre les immeubles Auteuil et Longchamp a enfin été accepté et le permis de construire pour l'aménagement de 7 nouveaux logements de deux pièces en duplex et d'un club-

house à l'usage des habitants des 2 immeubles a été délivré le 7 mai 2018. Les travaux sont en cours.

PPA Rue des Corbaz

Des oppositions ont été déposées durant l'enquête publique ayant eu lieu à la fin 2018, la plupart concernant le trafic généré par le chantier à la proximité du collège. Une séance avec les différentes parties prenantes sera organisée en février 2019, en vue de prendre les mesures nécessaires.

PGA

Le Plan général d'affectation (PGA) est en consultation auprès des services cantonaux. L'acceptation du plan directeur cantonal par la Confédération en janvier 2018 permet à présent d'avancer, mais le Service du développement territorial est actuellement surchargé et les délais sont reportés.

Un point d'achoppement pour le PGA pourrait porter sur la définition des zones d'activité. Affaire à suivre !

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et Schéma directeur de l'est lausannois (SDEL)

Les communes partenaires ont décidé unanimement de renoncer à présenter un nouveau projet d'agglomération pour 2021, et de se concentrer sur la mise en œuvre des mesures d'infrastructures prévues dans les projets précédents. La majorité des mesures en cours ne concernent toutefois pas directement Belmont.

Le développement de la mobilité douce (notamment pistes cyclables) est particulièrement favorisé et mené au niveau du canton, par délégation des schémas directeurs de l'agglomération.

Au niveau de l'est lausannois, une étude a été confiée à un bureau d'ingénieur conseil en mobilité pour étudier les variantes visant à améliorer la desserte des transports publics dans les secteurs les moins bien desservis ou amenés à se développer d'ici à 2030.

Le point de vue figurant à l'angle du chemin de la Cure et de la RC773, aménagé à l'occasion des travaux de réhabilitation de la route, figure le long d'un itinéraire identifié par « l'Etude stratégique d'évolution du paysage de l'est lausannois ». Il permet donc aux promeneurs de faire une halte, et donne une bonne visibilité à notre commune, puisque ces itinéraires feront l'objet d'une promotion auprès de la population de l'est lausannois (encore à définir). Une subvention de CHF 30'000 a d'ailleurs été octroyée à la Commune pour les travaux.

DECHARGE

La CG, unanime, remercie chaleureusement la Municipalité pour son rapport de gestion, qui comprend une présentation claire des très nombreuses tâches et activités qu'elle a accomplies au cours de l'exercice 2018.

Elle remercie également la Municipalité ainsi que l'ensemble de l'administration communale et le Bureau informatique de Pully pour leur disponibilité et leur ouverture à répondre aux questions et à fournir les informations, dans un climat de confiance mutuelle.

La CG vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le Rapport de gestion et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2018.

Belmont-sur-Lausanne, le 27 juin 2018

Pour la CG:

Sandrine Rainotte, Présidente

Marina de Watteville

Jean-Baptiste Brunet

Alexis Kalogeropoulos

Frédéric Michaud